

Présents

Résidents : LE BIHAN Claude, JEGOU Yvan, BAUDU Marie-Hélène

Référents ou Familles : ARTIGUES Michel, THEOT Stéphane, PANHELEUX Marie-Anne, JEGOU Marie-Claude, RIO Paul, RIO Raymonde, RIO Yolande, LATINIER Jeannine, HENION Michelle, ANNEREAU Anne-Marie, ANNEREAU André, HENION Gustave, LATINIER Roger, LE THIEC Catherine, NOURY Nathalie, NOURY Yannick, LE BIHAN Andrée.

Professionnel : BOEFFARD Sabrina (AMP), BOURSE Céline (AS), FARNANE Saadia (Cadre de santé), PERRIN Thierry (Directeur)

En préambule, M Perrin constate que la salle de réunion ne permet pas d'accueillir l'ensemble des personnes présentes, une autre salle sera donc prévue pour les prochaines réunions.

Le CVS étant le lieu privilégié d'expression des résidents et des familles, M PERRIN précise que l'invitation aux réunions s'adresse à tous les résidents et aux référents. La parole est donnée aux résidents qui ont accepté de venir. Pour information, une présentation du CVS a été réalisée pour les résidents en capacité de s'exprimer en public à l'aide un document spécifique proposé par Mme JEGOU.

- BAUDU Marie Helene: "je n'ai pas de soucis, on s'occupe bien de moi"
- LE BIHAN Claude: "je suis pas très bien ici, je préfère être près de ma sœur mais les filles sont sympas. On mange bien. Je m'ennuie un peu. Je voudrais faire des sorties pour Noël, pour décorer la chambre. Je suis content d'aller en séjour vacances. Je n'aime pas le poisson."
- JEGOU Ivan: "je me sens de mieux en mieux ici. Des fois, ça manque un peu d'activités. Il faut plus de sorties, d'activités. On s'occupe bien de moi. Ça fait longtemps que je n'ai pas été sur la Salsa. Des fois, je ne suis pas trop fan de la nourriture mais je me sens mieux ici."

Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu du 24/04/2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Présentation nouveau directeur

M Perrin se présente puisqu'il est arrivé récemment au 1^{er} septembre. Il exerçait auparavant dans un EHPAD à côté de Poitiers dans la Vienne. C'est un projet familial qui l'a amené à rejoindre le Morbihan. Le secteur du handicap est une nouveauté pour lui mais il sait pouvoir compter sur les professionnels qui connaissent bien les résidents et le fonctionnement du FAM.

3. Organisation du FAM

M PERRIN souhaite aborder quelques généralités concernant le FAM.

Missions

Pour rappel le Florilège est un établissement public médico-social local, une des missions principales est d'assurer un hébergement jour et nuit tout au long de l'année pour l'ensemble des résidents. Pendant l'hébergement, les professionnels accompagnent les résidents dans tous les actes de la vie quotidienne (repas, toilette, habillage, déplacement). En parallèle, la vie en collectivité et les relations avec tous les professionnels permettent de maintenir une vie sociale et éducative indispensable à toute personne en situation de handicap.

Budget

Sur le plan budgétaire, le Florilège n'a pas vocation à rechercher du profit sur le plan financier. L'objectif budgétaire principal est de respecter l'équilibre entre les dépenses et les recettes. On peut retenir quelques notions principales.

Le budget global du Florilège est d'environ 5 millions d'euros dont 2 millions pour le FAM. Les principales dépenses sont les dépenses de personnels (groupe 2) qui représentent environ 70% des 2 millions d'euros.

Le reste des dépenses est réparti entre les dépenses d'exploitation courante (groupe 1) qui correspondent aux achats de consommables, de dépenses d'énergie, de restauration, d'entretiens des locaux... et les dépenses afférentes à la structure (groupe 3) qui correspondent à des charges financières (charges d'amortissement, intérêt d'emprunts...).

- Groupe 1 : dépenses de fonctionnement courant d'exploitation: ≈ 280 000 €
- Groupe 2 : dépenses de personnels: ≈ 1 300 000 €
- Groupe 3 : dépenses structurelles: ≈ 420 000 €

Budget 2017 FAM	DEPENSES FAM			RECETTES FAM			Budget 2017 FAM
	HEB	SOIN	Total	HEB	SOIN	Total	
Groupe 1	158 896,98	115 002,50	273 899,48	1 145 611,33	766 683,34	1 912 294,67	Groupe 1
Groupe 2	727 468,32	575 012,51	1 302 480,83	0,00	0,00	0,00	Groupe 2
Groupe 3	259 246,03	76 668,33	335 914,36	0,00	0,00	0,00	Groupe 3
Total	1 145 611,33	766 683,34	1 912 294,67	1 145 611,33	766 683,34	1 912 294,67	Total

Il faut distinguer deux sources de dépenses et de recettes. D'un côté celles de l'hébergement à hauteur de 1,2 millions et celles du soin d'environ 800 000 euros. Pour l'hébergement la majorité des résidents sont bénéficiaires de l'aide sociale (excepté un résident), ce qui signifie que la facturation de la part hébergement est à la charge du Conseil départemental. Pour le soin, L'Agence Régionale de Santé autorise une dotation globale qui versée par la CPAM. Selon le budget de fonctionnement, le coût à la place mensuel est de 5 140 euros par résident.

Enfin, il convient de faire différence entre budget autorisé et budget réalisé ; la différence entre le budget réalisé et autorisé permet de définir les résultats excédentaires ou déficitaires.

Professionnel

M PERRIN précise que la mise à jour de l'organigramme a été validée en Conseil d'Administration. Pour rappel, on distingue plusieurs métiers au FAM:

- AS (aides-soignants) et AES (accompagnant éducatif et social, ex AMP) assure l'accompagnement des résidents dans tous les actes de la vie quotidienne avec une recherche de maintien de l'autonomie ;
- ME (moniteur-Educateur) pour la coordination et la réalisation des activités éducatives ;
- IDE (infirmières) pour la coordination des soins et des actions éducatives et sociales ;
- Cadre de santé en charge de l'organisation et de l'encadrement du service ;
- Médecin psychiatre coordonne les activités médicales et paramédicales.

M PERRIN ajoute quelques précisions au sujet des professionnels :

- Rotation annuelle des professionnels au sein de l'établissement: pour le FAM deux agents (Céline BOURSE et Cécile SERTAIN) sont concernés ;
- Célestine MORICE sera la nouvelle psychologue à compter du 14 novembre ;
- Mme FARNANE, Cadre de santé est en charge de l'encadrement des équipes du FAM depuis le 1^{er} novembre, en remplacement de Mme EVENO.

Nouveau logiciel de soins

Un nouveau logiciel de soins est en place depuis début novembre. Un des objectifs principaux et de réaliser en 2018 la rédaction des projets personnalisés pour 2018. De façon globale, on peut synthétiser les actions prioritaires pour chaque nouveau résident, dans le champ du soin et de l'éducatif :

- Synthèse médicale dans les 2 mois: à jour pour les 30 résidents ;
- Projet individualisé dans les 6 mois et à présenter aux familles, objectif 2018 ;
- Tableau d'actions personnalisées après projets individualisés, résultat global à présenter en CVS ;
- Projet de soin et éducatif pour le FAM, bilan annuel et à prévoir pour N+1.

Caution à l'admission

Contrairement à l'EHPAD, les résidents du FAM n'ont pas versé de caution à l'admission mais pour les prochaines entrées le système de dépôt d'un cautionnement sera mis en place. Le montant sera le même que l'EHPAD, à savoir 1 mois de facturation d'hébergement en EHPAD. Les résidents actuels étant admis depuis près de deux ans, il n'y aura pas d'effet rétroactif.

Argent de poche

Il est utile de préciser aux familles la limite de 200 € pour l'argent de poche des résidents: versement de 60 à 70 € par résident et par mois. Cet argent de poche vise à participer financièrement aux activités sportives et autres (gym douce, sport, équitation, produit d'hygiène, vêtements); les tickets de caisse sont conservés et disponible à la demande. Il faut également préciser que le coffre est en lieu sûr (code, armoire et badge pour entrer dans le bureau, classement dans des pochettes par résidents)

4. Questions diverses

L'absence de Mme EVENO est soulignée par des familles. M PERRIN a souhaité mettre fin à sa mission d'encadrement en raison de dysfonctionnement d'ordre managérial. Toutefois, elle est titulaire de son grade de psychologue de la fonction publique hospitalière, elle conserve donc un droit de retour dans l'établissement après son arrêt pour raison de santé. Si elle revient, elle pourra assurer des fonctions de psychologue. Une famille demande si les résidents vont pouvoir se confier à elle du fait de son changement de statut? M PERRIN pense que plusieurs résidents sauront faire la différence dès lors qu'il existe une interruption prolongée et que Mme FARNANE est déjà bien identifiée par eux en tant que nouveau cadre. M JEGOU Yvan demande si elle reviendra? M PERRIN répond qu'il n'a pas de demande de sa part pour le moment.

Des familles souhaitent savoir à qui s'adresser en cas de questionnement? M PERRIN répond que les aides-soignants et les accompagnants éducatifs et sociaux (ex AMP) sont les professionnels les plus aptes à répondre aux questionnements des familles car ils connaissent bien les résidents et le fonctionnement des services. Si la question concerne le dossier médical, il vaut mieux s'adresser directement aux infirmières qui ont une vision global du dossier de chaque résident.

Une famille demande quelles sont les règles de communication en cas de problème. Une autre famille ajoute qu'elle n'a pas été informée d'un changement de traitement important du résident. M PERRIN pense qu'une bonne communication est essentielle pour mieux se comprendre respectivement. L'effort de communication appartient en premier à l'établissement. Il répond également que l'équipe apporte un premier niveau de réponse car elle connaît bien les résidents. Si le problème nécessite l'intervention de l'encadrement (cadre de santé, psychiatre, directeur) alors une rencontre est proposée avec la famille, parfois on peut proposer de convier le médecin traitant à l'entrevue. Si le problème est persistant il est préférable que la famille dispose d'un seul interlocuteur pour un meilleur suivi. Il en va de même pour l'établissement qui n'a pas la possibilité de contacter tous les membres de la famille pour délivrer des informations, le référent mentionné dans le dossier est l'interlocuteur privilégié.

Des familles demandent d'où viennent les nouveaux agents qui vont venir travailler au FAM? M PERRIN précise que les agents sont des aides-soignants et qu'ils proviennent de l'EHPAD. Une famille pense que ce n'est pas le moment de faire des changements. M PERRIN précise que cette rotation concerne seulement 2 agents pour ne pas perturber l'organisation globale du FAM, elle est nécessaire tant pour les agents que pour l'équipe afin d'éviter toute forme de routine dans le travail. Cela participe à la prévention des risques psycho-sociaux et permet d'apporter un nouveau regard sur l'accompagnement des résidents au sein des équipes. Une famille demande si ces changements reposent sur le volontariat? M PERRIN répond que le principe du volontariat est prioritaire mais que la rotation concerne tous les agents. De plus la rotation est réalisée une seule fois par an. Concernant les résidents, ils ont surtout besoin de repères sous forme d'harmonisation des pratiques professionnelles. Si les résidents ne toléraient pas les changements de professionnels, nous ne pourrions pas effectuer de remplacement en cas d'absence, or nous ne constatons pas que les résidents sont perturbés quand un remplaçant est présent. Des familles précisent qu'elles sont reconnaissantes du travail de l'équipe, M PERRIN en profite pour saluer leur travail qui nécessite des compétences et un savoir-être que tout un chacun ne possède pas.

Certaines familles s'inquiètent des profils très divers des résidents selon les unités. M PERRIN rappelle que l'établissement a répondu rapidement aux demandes d'admission suite à l'ouverture du FAM. Pour plusieurs personnes, cela a permis de répondre à des demandes de résidents concernés par l'amendement Creuton. Une famille s'interroge sur l'intérêt de séparer deux résidents parce qu'ils étaient trop ensemble. M PERRIN ne connaît pas tous les éléments concernant ce sujet mais il précise que tout changement de service est le fruit d'une réflexion collégiale, le changement a du s'opérer dans l'intérêt des deux résidents concernés et des autres résidents de l'unité.

Une famille rappelle que l'unité Salsa fermée à cause d'un résident. M PERRIN pense qu'il était nécessaire de répondre à la mise en danger d'un résident et que la fermeture de l'unité est apparue la solution la plus adaptée. Toutefois, les autres résidents ne sont pas enfermés puisqu'ils peuvent sortir de l'unité, simplement les portes ne restent pas ouvertes comme dans les autres unités. En accord avec la famille du résident concerné, un nouveau test d'ouverture sera réalisé en veillant à la sécurité de ce dernier.

M LE BIHAN Claude demande la clé de sa chambre avant Noël. M PERRIN précise que l'équipe a contacté la tutelle et que nous sommes dans l'attente de leur réponse.

Des familles regrettent le manque de présence d'un kinésithérapeute. M PERRIN rappelle que le kinésithérapeute intervient sur prescription médicale. Actuellement la démographie locale de ces professionnels ne permet pas d'augmenter la participation du seul kinésithérapeute qui intervient dans l'établissement.

Une famille demande s'il est possible d'avoir une adresse mail par unité de vie. M PERRIN rappelle que l'adresse contact@esms-ferel.fr reste l'adresse à utiliser en priorité pour adresser des messages.

Des familles pensent qu'il manque des activités le vendredi. M PERRIN précise que le vendredi est un jour particulier puisque plusieurs résidents retournent dans leur famille. Ce jour est donc dédié à la l'accompagnement des résidents dans la préparation de leur bagage.

Plusieurs familles déplorent le manque d'activités et le manque de personnel. M PERRIN est conscient que toute organisation reste perfectible mais il semble difficile de dire qu'il n'y a pas assez d'activité si l'on n'en connaît pas le bilan. M CHARPENTIER, moniteur-éducateur a réalisé un premier bilan pour 2017.

Activités Sportives :

- Equithérapie : 28 séances depuis Janvier avec la participation de 20 résidents répartie en 4 groupes de 5.
- Gym : 70 séances de Janvier à Juin et 27 séances de septembre à Novembre. 2 groupes de 6 personnes et 1 groupe de 7 personnes.
- Sport collectif (pour les plus jeunes) : 23 séances avec l'association « Siel bleu » de Janvier à Juin puis décision en équipe d'arrêter avec cette association, car n'était plus adaptée pour les résidents. Séance assurée par les professionnels de l'établissement de Septembre à Décembre. En cours démarche auprès de la Mairie et association Profession sport 56 pour un éducateur en Janvier. 7 résidents participent à cette activité
- Piscine : 12 séances de piscine, 4 groupes de 5 à 4 résidents participent soient 18 résidents.
- Vélo : 5 séances, 8 résidents participent, et en 2018 nous essaierons avec 12 résidents pour faire du tricycle, avant nous devons demander si certains sont intéressés.
- Marche/Randonnée : Proposée le week-end et/ou en fonction du climat de l'unité pour permettre une échappatoire pour certains résidents.

Activités Culturelles :

- Médiathèque : tous les 15 jours à la Chapelle des Marais avec 4 groupes de 3 résidents au total 12 résidents.
- Conte : à définir, établir projet.
- Atelier Mémoire : 3 ateliers (1 stimulation sensorielle pour 10 résidents) (2 atelier cognitif 2 résidents) (3 jeux de mémoire 12 résidents)
- Journal (Flash) : 4 résidents de chaque unité pour sélectionner les photos soient 12 résidents.
- Activité Manuelle : à définir, établir projet.
- Spectacle (ponctuelle)

Divers :

- Atelier cuisine (activité arrêté)
- Bain bien être (Sandra Praticienne bien être) : Sandra intervient 2 jours par semaine le mardi et le jeudi sur les unités.

- Jeu de société : en fonction des demandes des résidents dans les unités.
- Informatique : en fonction des demandes des résidents sur l'unité pop, pas de travail engagé, juste réponse à leur demande en regardant des vidéos ou jeu.
- Jeux vidéo (console de jeu WII) : en fonction des demandes des résidents ou sur stimulation notamment le week-end.
- Echange inter foyer autour d'une activité comme thé dansant, olympiade sportive, danse Bretonne, goûter, pique-nique, barbecue, Discothèque.

Sortie week-end

- cinemadifférence à st Nazaire,
- ballade en bord de mer,
- spectacle de moto cross,
- fête des villages,
- ballade dans les villages en train, à pied,
- zoo Branfere,
- fête foraine, bowling etc.

La fréquence des activités extérieures est prévue une à deux fois par mois.

Une famille demande ce qu'il en est de la question du bénévolat. M PERRIN est favorable avec toute forme de participation qui s'inscrit dans le maintien du lien social, le bénévolat en est un exemple. Cependant il convient de bien définir le projet avant de le débiter (qui, quelles actions, quelles responsabilités...) En cas de bénévolat des familles des résidents, il peut sembler difficile pour un résident de faire la part des choses (famille ou bénévole).

Pour terminer, M PERRIN souhaite que la priorité soit donnée aux projets individuels. Il s'agit de la mission principale pour 2018 avec la psychologue. Notons que toutes les synthèses médicales sont réalisées, toutes les activités sont répertoriées. Il convient donc de synthétiser l'ensemble de ces éléments dans le projet individualisé qui sera présenté et signé par les familles. Enfin dans un souci de clarté, le tableau des référents sera communiqué aux familles.

Fin de la réunion à 18h05.



Résidents — A LE BIHAN Claude
 — Mme BAUDU Marie-Hélène
 — A JEGOU Yvan.

CONSEIL DE VIE SOCIALE

FAM

SEANCE DU 21/11/2017

à 16H30

Nom Prénom	Emargement
ARTIGUES MICHEL	<i>[Signature]</i>
THEOT Stephane	<i>[Signature]</i>
PANHELEUX Marie-Anne	<i>[Signature]</i>
JEGOU Marie-Claude	<i>[Signature]</i>
Rio Paul et Raymonde	<i>[Signature]</i>
Rio Yvande	<i>[Signature]</i>
Latimer Jeannine	<i>[Signature]</i>
Hemon Michèle	<i>[Signature]</i>
Amereau Anne Marie	<i>[Signature]</i>
Amereau André	<i>[Signature]</i>
Hemon Gustave	<i>[Signature]</i>
LATINIER Roger	<i>[Signature]</i>
Le Thiec Catherine	<i>[Signature]</i>
NOURY Nathalie	<i>[Signature]</i>
NOURY YANNICK	<i>[Signature]</i>
Le Bihan Andrée	<i>[Signature]</i>